



Centre d'Enseignement Supérieur Namurois

Enhaive 158 – 5100 Jambes (BELGIQUE) Tél.: +32 (0)81.58.91.21

: [secretariat@cesna.be](mailto:secretariat@cesna.be) Site internet : [www.cesna.be](http://www.cesna.be)

Enseignement Supérieur de Type Court de Promotion Sociale et de régime 1 pour la formation du Bachelier en Optométrie  
Matricule de la Communauté française de Belgique : 2.197.038  
Pouvoir organisateur : FELIN A.S.B.L.

## Formulaire d'inscription – Belge et U.E.

**Bachelier en Optométrie - année scolaire 2023/2024**

Année d'études : 1<sup>re</sup>

### 1. ETUDIANT

NOM : .....

Prénom(s) : .....

Sexe<sup>1</sup> : M / F Nationalité : .....

Date de naissance : ...../...../19.....

Lieu de naissance : ..... (pays : .....) .....

E-mail : ..... GSM : .....

### 2. ADRESSE PENDANT LES ETUDES

Rue/Avenue : .....

N° : ..... Boite : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Téléphone/GSM : .....

E-mail : .....

Numéro de compte bancaire: .....

Titulaire du compte : .....

### 3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription au CESNa est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l'enseignement de la Communauté Française de Belgique et au règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'établissement scolaire.

**Le CESNa. n'autorise pas un candidat à tripler une année, à poursuivre ses études de manière excessive, à s'inscrire après un second changement d'orientation dans l'enseignement de promotion sociale (EPS).**

Les cours se donnant en français, une très bonne connaissance préalable de la langue française (à l'écrit et à l'oral) est impérative. Des notions de langue anglaise sont souhaitables.

Les montants fixés par le Pouvoir Organisateur du CESNa pour les étudiants qui s'inscrivent dans toutes les unités d'enseignement (UE) sont les suivants : *1<sup>re</sup> année*: 1.150 €.

Les frais d'inscription couvrent: le droit d'inscription exigé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les frais administratifs, de bibliothèque, d'assurances (à l'école, sur les lieux de stage, trajets domicile-école/lieux de stage), frais de fonctionnement.

Le montant des frais d'inscription doit être payé au moment de l'inscription. Il n'y a pas de possibilité d'étalement de paiement.

<sup>1</sup> Veuillez biffer la mention inutile (M=masculin/F=féminin)



Centre d'Enseignement Supérieur Namurois

Enhaive 158 – 5100 Jambes (BELGIQUE) Tél.: +32 (0)81.58.91.21

**CESNa**

: [secretariat@cesna.be](mailto:secretariat@cesna.be) Site internet : [www.cesna.be](http://www.cesna.be)

CENTRE D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR NAMUROIS

#### 4. DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Tous les documents fournis doivent être rédigés en **français** (ou accompagnés d'une traduction établie par un traducteur juré, aux frais de l'étudiant). Même en cas d'abandon de la procédure d'inscription ou des cours, les documents restent la propriété du CESNa



**Le CESNa n'accepte pas de scan, pas de copie couleur, pas de fax ! Les documents doivent être légalisés. Nous ne prenons que les dossiers complets !**

En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée (documents falsifiés, par exemple), l'inscription est automatiquement et définitivement annulée.

- 1) Copie certifiée conforme de la carte d'identité nationale ;
- 2) Copie certifiée conforme du CESS belge ou du diplôme de baccalauréat à orientation scientifique ou mathématique<sup>2</sup> + copie certifiée conforme du relevé des notes d'examens
- 3) Tous les certificats certifiés conformes de poursuite des études (universitaires, supérieures ou autres) depuis le bac jusqu'à l'année en cours, à l'étranger ou en Belgique
- 4) Equivalence au CESS le cas échéant ;

Remarques : le secrétariat ne sera pas accessible du 01 juillet au 31 août 2023 inclus.

**Cadre réservé à  
l'administration**

1

2

3

4

#### 5. FORMALITÉS POUR FINALISER L'INSCRIPTION DEFINITIVE

L'inscription définitive sera confirmée lorsque l'étudiant procédera au paiement du solde des frais d'inscription et après vérification de son dossier.

L'étudiant devra apporter au secrétariat sa **carte d'identité** originale.

L'étudiant s'engage à avertir le secrétariat de tout changement de domicile qui surviendrait en cours d'année scolaire.

**La présence aux cours est obligatoire dès le lundi 11 septembre 2023 ; seuls les étudiants en ordre de dossier et ayant réglé le solde des frais de scolarité pourront y accéder.**

Le CESNa n'accepte pas d'argent liquide. Le paiement se fait uniquement par bancontact (ou à défaut par virement postal au compte n° *BE06 9501 2523 5722* code Bic : *CTBKBEBX* avec la mention précise : « *[NOM + Prénom de l'étudiant] + BAC OPTO1 2023-2024* »).

Le montant des frais d'inscription doit être payé au moment de l'inscription. Il n'y a pas de possibilité d'étalement de paiement.

L'inscription définitive est soumise à la signature pour accord par l'étudiant (précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* ») du règlement d'ordre intérieur du CESNa, dont il aura connaissance sur smartschool.

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'inscription.

Fait à Bruxelles, le ...../ ...../2023.

**Signature de l'étudiant ou de son délégué  
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,**

**Signature du CESNa**  
(prénom, nom et fonction),

<sup>2</sup> A titre exceptionnel, le Conseil des Études peut décider d'accorder certaines dérogations.